

seulement dans le Québec, soit dit en passant, mais dans le pays tout entier. Non, il n'y a que les libres électeurs et électrices de notre démocratie canadienne qui soient en droit de statuer sur leur propre sort et sur celui de leurs enfants. Il s'agit là d'une question grave entre toutes, le respect de la parole donnée et le salut de notre pays, en sauvegardant notre unité nationale, en empêchant le renouvellement, encore parfaitement évitable, des dissensions malheureuses qui se sont produites en 1917.

Je suis absolument convaincu que le peuple canadien se fera un devoir de faire confiance au gouvernement en le mettant à même d'agir au mieux de notre intérêt national en matière de recrutement, en appréciant, sans entrave indue, les nécessités qui peuvent éventuellement surgir.

Ainsi, et ainsi seulement, nous pourrions maintenir une paix parfaite à l'intérieur de ce beau et magnifique pays. Et cette harmonie interne, que nous désirons tous si ardemment, me rappelle une phrase universellement et justement célèbre de l'homme d'Etat qui représente si dignement le gouvernement en cette Chambre. Il disait un jour à Genève, à la Société des Nations:

"Notre effort tend à maintenir la paix entre les nations à leurs frontières, mais il ne faut pas oublier qu'à cette fin il faut maintenir la paix à l'intérieur, car tout grief légitime d'une minorité issue d'un peuple voisin a de sérieuses répercussions dans la nation mère qui voit sa minorité opprimée. La plus haute marque de la civilisation d'un peuple consiste dans le traitement que la majorité accorde aux minorités qui sont à sa merci." En un autre passage, notre représentant à Genève, ancien Président de la Société des Nations, faisait appel aux majorités pour que leur générosité envers les groupes minoritaires leur fasse oublier qu'ils constituent une minorité. Ici, au Canada, la minorité à laquelle j'appartiens vit côte à côte avec une majorité tolérante et respectueuse de nos droits. Ce respect de notre langue, de notre culture, de notre foi et de toutes nos institutions, voilà la meilleure garantie de notre survivance. Nulle part, en dehors de la libre communauté des nations britanniques, nous ne pourrions trouver un milieu plus propice à notre développement naturel. Cette sauvegarde de nos droits comporte pour nous de graves obligations. Il faut absolument que chacun de nous contribue de toutes ses capacités et de façon vraiment totale à assurer le triomphe de nos armes. Et tous, cela va de soi, nous devons envisager le salut de notre pays d'un point de vue vraiment national, faisant taire pour le moment nos divergences d'opinion sur des points

moins essentiels. C'est comme Canadiens, et uniquement comme tels, sans distinction de provinces, de langue ou de credo religieux, que nous devons tous nous tendre une main fraternelle pour sauver, quand il en est encore temps, notre territoire national que guette l'envahisseur, pour sauvegarder aussi l'idéal de justice et de liberté que nous avons hérité de nos deux grandes mères patries et que nous entendons garder jalousement et continuer à développer librement sur cette libre terre d'Amérique que constitue notre démocratie canadienne.

Et, permettez-moi, honorables sénateurs, pour décrire cet esprit de justice et de liberté qui est maintenant la pierre angulaire de l'Empire britannique, permettez-moi de citer cette magnifique pensée de ce grand homme d'état de l'Afrique du Sud qu'est le général Smuts, et cette phrase me servira de transition pour prononcer maintenant quelques mots en anglais.

(Traduction)

Honorables sénateurs, en 1917, le général Smuts, grand homme d'Etat sud-africain, prononçait les paroles suivantes:

L'Empire britannique, ou le commonwealth des nations britanniques, ne vise pas à l'unification, à la standardisation, à l'assimilation ou à la dénationalisation mais bien à une vie plus pleine, plus riche et plus variée au sein des nations qui le composent. Même les nations qui, comme la mienne, vous ont fait la guerre doivent sentir que le drapeau britannique leur offre à elles-mêmes, à leurs intérêts, leurs langues, leurs croyances et leurs cultures la même sécurité et la même protection qu'aux enfants nés sur votre territoire et issus de votre sang.

Au Canada, nous jouissons de la liberté religieuse la plus complète. Rien n'empêche la minorité canadienne française, dont je suis, de développer la culture qu'elle a héritée de la France mais qu'elle a su adapter au climat canadien. Aucun drapeau étranger ne saurait nous accorder aujourd'hui la même protection de nos droits que l'Union Jack. Et parce que nous en sommes convaincus, parce que nous trouvons ici la justice et la liberté, nous comprenons que la victoire à tout prix est une condition essentielle de notre survivance comme pays et comme groupement ethnique. Nous avons à cœur de nous garder l'estime de tous les citoyens libres du monde entier et en particulier de nos compatriotes de langue anglaise. Lorsque sera écrite l'histoire de cette seconde guerre mondiale, nous voulons que l'esprit de sacrifice et le patriotisme manifestés par le Canada français soient dignes de notre glorieux passé. Jusqu'à présent, l'apport fourni par les Canadiens de langue française se compare avantageusement à celui de leurs compatriotes et, tant que durera ce

L'hon. M. GOUIN.